

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Direction des Monuments et des Sites
M. P. CRAHAY
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf. : MK/2264-0097-0
N/Réf. : AVL/KD/SBK-5.7/s.446_OE
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Louis Bertrand – avenue Paul Deschanel.
Proposition de classement comme monument du Mât électrique de Jacques de Lalaing.
(Dossier traité par Mme M. Kreutz.)

En réponse à votre courrier du 28 octobre 2008, réceptionné le 31 octobre, et conformément à l'article 222, §2 du COBAT, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 3 décembre 2008, notre Assemblée a émis un avis favorable sur la proposition de classement comme monument du mât électrique de Jacques de Lalaing mentionné sous rubrique.

En 1926, un grand mât électrique en bronze d'environ 15 m de haut a été placé au milieu du croisement des avenues Louis Bertrand et Paul Deschanel, face au parc Josaphat. Ce mât électrique de style Art nouveau a été conçu dès 1887 et sculpté par le comte Jacques de Lalaing (1858-1917). Réalisé en 1913 par la Fonderie nationale des Bronzes (ancienne firme Petermann à Saint-Gilles), il a été exposé à l'Exposition universelle de Gand (1913), puis acquis par la commune de Schaerbeek aux descendants de l'artiste. Après avoir éclairé le carrefour susmentionné de 1926 à 1953, il fut démonté et remisé dans un magasin communal. Redécouvert à l'occasion d'une exposition sur la sculpture animalière à Anvers en 1989, le mât est installé en 1993 devant l'hôtel communal de Schaerbeek (place Colignon). En septembre 2006, il a été replacé à son emplacement original.

Le mât, qui repose sur un socle en pierre bleue, se compose d'une base pyramidale triangulaire et d'une hampe qui portait à l'origine un bouquet de quatre lampes électriques. Sur les trois faces de la base sont fixés plusieurs groupes de tigres combattant des serpents. Dans ces belles compositions de sculpture animalière, les mouvements des félins sont en parfaite symbiose avec les courbes du pied du mât et confèrent à cette œuvre une dynamique et une vigueur qui relèvent encore de l'Art nouveau. Une végétation se développe sur les faces de la hampe. D'un point de vue technique, le mât est constitué d'une armature interne en fer sur laquelle sont fixés les éléments en bronze. Les assemblages sont réalisés par des goujons et des boulons en

alliage de cuivre. La partie supérieure était formée d'un bouquet ou guirlande auquel étaient suspendues quatre grandes ampoules. Cette partie a disparu (d'après les photos, la composition de 1913 avait été remplacée par une autre en 1926).

L'idée d'associer arts et technique fait sans doute l'intérêt majeur du mât de Lalaing. En effet, il trouve son origine à la fin des années 1880, époque où l'électricité commence à montrer ses avantages par rapport au gaz pour l'éclairage public. « L'idée de conférer un aspect artistique aux équipements d'utilité publique, défendue entre autres à Bruxelles par l'association *L'art appliqué à la rue*, constitue un phénomène typique de la fin du XIX^e siècle » (Hugo Lettens 1993, p. 15). Jacques de Lalaing voulait installer le mât face au bois de La Cambre, mais la ville de Bruxelles préférait le square Ambiorix ; d'autres emplacements furent envisagés. On notera d'ailleurs que l'initiative de Lalaing, d'abord soutenue par Charles Buls, se heurta à de nombreux problèmes techniques car il fallait produire l'électricité avec de l'eau à proximité du mât et que ces coûts étaient très élevés. Ce projet traîna plus de vingt ans (1887-1910) et c'est finalement une autre version du mât qui fut coulée dans le bronze et exposé à Gand en 1913. Notons enfin que le sculpteur et peintre Jacques de Lalaing a une rue à son nom dans le Quartier Léopold, et que trois de ses groupes sculptés ornent des espaces publics dans la région bruxelloise, notamment : *L'Élément barbare*, *La Société ornée*, *La Société organisée*, Square Ambiorix (1899), *La Lutte équestre*, à l'entrée du Bois de La Cambre (1907-1908), *Mémorial des soldats britanniques tombés à Waterloo*, au cimetière de Bruxelles à Evere (1890).

Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable à la demande de classement du mât comme monument en raison de sa valeur historique, artistique et technique. Elle se réjouit que la commune de Schaerbeek, après avoir remis ce mât à son emplacement d'origine, envisage sa restauration dans les règles de l'art et la reconstitution de la partie supérieure.

Notre Commission demande que la cellule de la DMS compétente en matière de protection prenne en charge l'élaboration du dossier définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. : M. E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine.

bibliographie :

Hugo LETTENS, Raymond PETIAU, Hubert VERBRUGGEN, Richard KERREMANS & Nathalie VERBRUGGEN, *Le mât électrique. Jacques de Lalaing (1858-1917)*, Schaerbeek, 1993, 133 p.
Patrick DEROM, Jacques VAN LENNEP & Catherine LECLERCQ, *Les sculptures de Bruxelles, Anvers-Bruxelles*, 2000, p. 136-137.